

## C3. Le cycle budgétaire, ses différentes phases et ses parties prenantes vis-à-vis de la CSU

Parmi les principales parties prenantes impliquées à plusieurs étapes du cycle budgétaire figurent notamment les ministères compétents, dont celui de la santé. Afin d'orienter efficacement les décisions budgétaires relatives à la CSU, à différents moments du cycle budgétaire, il est important de comprendre à quel moment et de quelle façon intervient le Ministère de la santé. Le chapitre 8 du manuel de l'OMS sur l'élaboration de stratégies de santé au XXI<sup>e</sup> siècle (34) offre un aperçu du processus budgétaire et ainsi que des rôles clés du Ministère de la santé. Ledit manuel définit deux étapes du cycle budgétaire durant lesquelles le Ministère de la santé (formulation et exécution) et en explique les raisons. Au cours de l'étape de formulation, le Ministère de la santé peut défendre les priorités relatives au budget de la CSU à l'aide de plusieurs mesures :

Analyser les prévisions de dépenses au regard des prévisions de recettes [...] afin d'évaluer le potentiel d'augmentation des dépenses de santé [...]. Élaborer des propositions de budget de santé plausibles et claires ; systématiser l'estimation des coûts et établir les priorités selon l'enveloppe définie [...]. Engager les négociations budgétaires et plaider en faveur de solides allocations budgétaires pour le secteur de la santé.

Le Ministère de la santé doit mener une série de négociations avec le Ministère des finances afin d'aboutir à une proposition de budget de santé. Il doit formuler ses demandes en tenant compte du plafond budgétaire défini par le Ministère des finances, des politiques de santé mises en place par le gouvernement et des priorités identifiées grâce à une analyse de la situation.

Au cours de l'étape d'exécution, les politiques établies dans les plans nationaux de santé et les budgets connexes sont mis en œuvre. Le rôle du Ministère de la santé consiste ici à suivre la mise en œuvre du budget de santé. Ce rôle englobe les fonctions de supervision, d'appui et de contrôle. Pour l'OMS, cette phase revêt une très grande importance. C'est en effet à cette étape que le renforcement du Ministère de la santé est crucial, puisqu'il est nécessaire que les personnes en charge de la mise en œuvre du budget de santé « aient une bonne compréhension des systèmes de gestion des finances publiques, en particulier des différentes règles et réglementations encadrant les dépenses publiques (34) ».